



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-7

024 249 409 73 - 20260312-2026_2_7
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 7703 / 2026
Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), LARRIEUX Isabelle (absente), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à M.Dobbels)

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Avance remboursable du budget principal vers les budgets annexes

Afin de permettre l'acquisition de terrains dans le cadre des budgets annexes de ZAE, et d'équilibrer les budgets dans l'attente de la viabilisation et de la vente des terrains, il convient d'effectuer une avance remboursable :

- de 141 134.38 € du budget principal au budget annexe ZAE Grand gué
- de 410 054.83 € du budget principal au budget annexe ZAE Labaurie
- de 115 042.23 € du budget principal au budget annexe ZAE Négrondes
- de 59 018.00 € du budget principal au budget annexe ZAE Marimonts
- de 20 620.00 € du budget principal au budget annexe ZAE Fougères

Ces avances remboursables seront réalisées avec l'imputation comptable suivante :

- budget principal : compte 276358 en dépense
- budget annexe ZAE : compte 168758 en recette.

Seuls les montants nécessaires à l'équilibre des budgets annexes seront effectivement versés dans le respect du montant maximal autorisé.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_7-DE
Reçu le 17/03/2026

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE l'octroi d'une avance remboursable d'un montant maximal :**
 - de 141 134.38 € du budget principal au budget annexe ZAE Grand gué
 - de 410 054.83 € du budget principal au budget annexe ZAE Labaurie
 - de 115 042.23 € du budget principal au budget annexe ZAE Négrondes
 - de 59 018.00 € du budget principal au budget annexe ZAE Marimonts
 - de 20 620.00 € du budget principal au budget annexe ZAE Fougères**et qui fera l'objet d'un remboursement progressif sur les exercices suivants en fonction du rythme de réalisation des travaux et de l'encaissement des recettes.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à effectuer les différentes opérations comptables comme indiquées ci-dessus.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

